



Automobile, pièces neuves ou d'occasion ?

mardi 24 mai 2016, par [lpe](#)

Les centres de recyclage automobile agréés, au nombre de 1700 en France, devraient avoir d'ici peu un chiffre d'affaires en augmentation. En effet, la loi relative à la transition énergétique oblige [1] les professionnels à proposer des pièces de rechange issues de l'économie circulaire, des pièces détachées d'occasion, à la place de pièces neuves. Charge au client de choisir en toute connaissance de cause. C'est un sacré coup de pouce pour ces entreprises de recyclage automobile qui voient actuellement leurs budgets juste à l'équilibre. En effet, même si près de 95 % des matériaux des 1,5 millions d'autos retirées chaque année de la circulation sont maintenant valorisés, la manne financière diminue. En cause les prix à la baisse des matières premières, particulièrement le cuivre et l'acier ; le pétrole aussi pour les plastiques. Par contre, le stock des pièces en état de fonctionnement gonfle à vue d'œil. Cet amendement va donc permettre de dégonfler les stocks et renouer avec l'activité.

Que dit la loi ?

Le texte précise que « tout professionnel qui commercialise des prestations d'entretien ou de réparation de véhicules automobiles permet aux consommateurs d'opter pour l'utilisation, pour certaines catégories de pièces de rechange, de pièces issues de l'économie circulaire à la place des pièces neuves » et que « tout manquement à cet article est passible d'une amende administrative dont le montant ne peut excéder 3000€ pour une personne physique et 15000€ pour une personne morale ».

Le particulier a tout à y gagner. Les pièces de réemploi sont 30 à 70 % moins chères que les pièces neuves. Elles sont bien sûr vérifiées et testées, certifiées, tracées et garanties et permettent d'alléger la facture finale. Quand on sait que le budget voiture annuel est en moyenne de 5700€ (en 2015) et même si les pièces ne représentent que 2,1 % de ce budget, toute petite économie est bonne à prendre....

Les casses auto, aujourd'hui centres spécialisés, sont modernisées, informatisées et il est facile d'y trouver la pièce qui convient. Il existe également des services par internet qui vous permettent de faire votre recherche en ligne. Vous recevez plusieurs devis et c'est à vous de choisir la meilleure offre. Quand économie rime avec écologie et environnement, il n'y a plus qu'un pas à faire. La facilitation de l'accès aux pièces détachées d'occasion permettra de prolonger la vie de ces pièces et d'améliorer le pouvoir d'achat des consommateurs.

Anne-Sophie Descamps

Sur la photo, les optiques en stock au magasin CARECO de Niort. CARECO, un réseau national acteur majeur du secteur. Dans la région, magasin à Niort et Ayré

Notes

[1] Le Décret d'application paru le 31 mai 2016 impose cette obligation à partir du 1er janvier 2017